

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

Présent-e-s

Bureau :	GIRARDET	Myriam	MCG	Présidente
	FABRE	Michel	PS	1 ^{er} vice-président
	TREMBLET	Laurent	PDC	2 ^e vice-président
	CORNUZ	Eric	Ve	1 ^{er} secrétaire
	GROGNUZ	Fabien	PLR	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	DELUERMOZ	Cosima	PDC
	DUMALLE	Marcel	Ve
	FALVO	Francesco	DC
	FRAUCHIGER	Roger	MCG
	GERSON	Moïse	PLR
	HALIMI	Hysri	PS
	HARTMANN	Esther	Ve (dès 21h45)
	HAYES	Sasá	UDC
	HUBERT	Emile	UDC
	JIMENAY	Arthur	PDC
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG
	MURCIANO	Claudine	Ve
	ORTELLI	Aldo	PS
	OSMANI	Xhevrie	PS
	PACHOUD	Stéphane	MCG
	SAPIN	Françoise	MCG
	SQUILLACI	Nicola	PDC
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve
	TILLMANN	Robert	PLR
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

Excusés :	GAETANINO	Marco	PLR
	LÜTHI	Badia	PS

Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif

MCG Mouvement des citoyens genevois

PDC Parti démocrate-chrétien

PLR Parti libéral-radical

PS Parti socialiste

UDC Union démocratique du centre

Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de M. Moïse Gerson ou M. Gregor Wrzosowski (Parti libéral-radical) selon le résultat du tirage au sort qui aura lieu le 4 avril à la Chancellerie, en remplacement de M. Haldemann (PLR), démissionnaire.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2017.
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
6. Nomination d'un-e président-e à la commission des travaux publics, en remplacement de M. Haldemann (PLR) démissionnaire.
7. Nomination d'un-e délégué-e à la commission consultative du Fonds énergie, en remplacement de M. Haldemann (PLR) démissionnaire.
8. Présentation des comptes 2016.
9. Délibération n° 2017-11 relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016.
10. Délibération n° 2017-12 relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2016.
11. Délibération n° 2017-13 relative à l'approbation du rapport de gestion 2016 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement).
12. Délibération n° 2017-07 proposant au Conseil d'Etat la nomination du premier-lieutenant José Bisquerra, commandant ad interim de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meyrin dès le 1^{er} juillet 2017.
13. Délibération n° 2017-08 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 823'000.-** en vue de la rénovation des installations de défense incendie de la commune de Meyrin.
14. Délibération n° 2017-09 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 33'000.-** destiné à financer l'acquisition d'un véhicule de livraison des repas dans les structures d'accueil de la petite enfance et d'une prise pour recharger un véhicule électrique.
15. Délibération n° 2017-10 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 173'500.-** en vue de l'aménagement d'un espace public pour accueillir le Salto de l'escargot et des manifestations éphémères à l'avenue de Feuillasse, à proximité du centre commercial de la cité.

16. Pétition n°X-2017-01 demandant la prise de mesures pouvant améliorer la sécurité des cavaliers et des chevaux autour du paddock extérieur du manège de Meyrin.
17. Délibération n° 2017-05a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 1'030'000.-** en vue de rénover le terrain de football synthétique C et l'éclairage des terrains B et C. **Rapport de la commission des sports** (M. Grognez, LR).
18. Résolution n° 2017-02 relative au projet de mise à jour du plan directeur cantonal 2030.
19. Annonces de projets.
20. Propositions individuelles.
21. Questions.

* * *

1. **Assermentation de M. Moïse Gerson ou M. Gregor Wrzosowski (Parti libéral-radical) selon le résultat du tirage au sort qui aura lieu le 4 avril à la Chancellerie, en remplacement de M. Haldemann (PLR), démissionnaire**

Avant de procéder à l'assermentation de M. Gerson, **Mme Girardet** donne lecture de la lettre de démission du 14 mars 2017 de M. Haldemann:

"Madame la Présidente,

Par la présente, je vous prie de trouver copie de ma lettre adressée au Service des votations et élections concernant ma démission du Conseil municipal à la date du 17 mars 2017. Je vous saurais gré d'adresser ces quelques mots à mes collègues et amis du Conseil municipal.

Chers amis, je me vois contraint de me retirer provisoirement de la vie politique meyrinoise afin de pouvoir faire face à quelques petites soucis d'ordre privé et professionnels. Je regrette amèrement de ne pouvoir mener à son terme mon mandat électif. Nul doute toutefois que vos débats se dérouleront parfaitement en mon absence.

Je profite de l'occasion pour vous remercier de votre engagement auprès de notre collectivité et de notre commune. L'exercice délibératif est très important même au niveau d'une Commune. Votre engagement vous honore et je compte sur votre détermination pour que le débat démocratique puisse continuer. Par les temps qui courent, défendre la liberté d'opinion est le dernier rempart de la démocratie. Cette dernière étant tristement menacée dans bien des pays, vous le savez aussi bien que moi.

Ne pas partager des opinions ne veut pas signifier que l'on est ennemi avec son opposant. Bien au contraire. On partage souvent énormément de notre projet de société commun. En ce qui nous concerne, il s'agit le plus souvent de se déterminer sur l'attribution de nos ressources. Cela peut amener à des débats contradictoires, cela ne doit pas conduire à de la haine.

Pour étayer mes propos, je vais vous raconter une petite histoire. Il y a fort longtemps, cela se déroule lors d'un cours de répétition dans le canton du Jura. Parmi mes camarades de chambre, un Genevois joueur d'échec semi-professionnel. Je sympathise avec lui. Il est socialiste. Je suis déjà peut-être radical, libéral ou libéral-radical.

Nous passons trois semaines à nous apprécier sans toutefois convaincre l'autre du bien-fondé de nos arguments. Finalement, au terme de notre séjour imposé, je lui déclare que j'aime l'idée de pouvoir vivre avec des personnes qui ne partagent pas mes opinions.

Aujourd'hui encore, je suis convaincu que la pensée unique est souvent le monde de la dictature. De quelque forme qu'elle soit, la dictature ne permet pas ce qui est le plus beau de notre société: le partage de nos opinions divergentes.

Chacun d'entre nous se construit au contact de l'autre. Personne n'a tort et tout le monde a raison. Qui serais-je aujourd'hui sans la lecture d'Axel Kahn, Emmanuel Todt, André Compte-Sponville ou Frédéric Lenoir, pourtant tous d'obédience de gauche ?

Chers amis, je me permets de conclure en vous invitant à cultiver l'esprit de la saine contradiction qui peut parfaitement conduire à l'émergence d'amitiés profondes et sincères.

On dit qu'il faut aimer ses amis avec leurs défauts; il serait aussi vrai de dire qu'on ne les aimerait point s'ils étaient sans défauts.

Je vous souhaite de bons débats constructifs et sereins.

Avec toute mon amitié."

(Applaudissements)

Mme Girardet fait part de sa réponse:

"Cher François,

Nous prenons acte avec regret de votre démission en tant que conseiller municipal.

Après un passage au Grand Conseil en tant que député puis à nouveau conseiller municipal au sein de notre hémicycle, nous comprenons parfaitement qu'il est parfois difficile de concilier vie politique, professionnelle et familiale. Nous avons eu beaucoup de plaisir à collaborer ensemble au sein des diverses commissions auxquelles vous avez apporté votre touche personnelle avec conviction.

Nous sommes persuadés qu'il s'agit d'un retrait provisoire de la vie politique et que vous resterez très proche de votre groupe, le parti libéral-radical.

Au nom du Conseil municipal, je vous remercie pour votre engagement et vous souhaite pleine satisfaction dans la voie que vous avez choisie.

(Applaudissements)

Il est ensuite procédé à l'assermentation de M. Gerson.

Mme Girardet précise qu'il y a eu une égalité de voix entre deux viennent-ensuite, M. Gerson et M. Wrzosowski, et que le tirage au sort a désigné M. Gerson. Elle invite ce dernier à venir prêter serment au milieu de l'hémicycle.

Elle demande à l'assemblée de se lever afin de procéder à l'assermentation de **M. Gerson**, nouveau conseiller municipal. Elle lit la prestation de serment:

Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève;

d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.

M. Gerson prête serment et prend place à la table du Conseil.

(Applaudissements)

D'autre part, **Mme Girardet** fait remarquer qu'une délibération demandant le versement d'une aide d'urgence a été posée sur les tables des conseillers. Avant de mettre l'adjonction de cet objet à l'ordre du jour, elle donne la parole à M. Jimenay pour expliquer son projet.

M. Jimenay rappelle qu'une catastrophe naturelle a eu lieu en Colombie il y a quelques jours et indique que sa délibération demande l'octroi d'un crédit pour venir en aide aux personnes sinistrées parmi lesquelles de nombreux enfants. Il souhaite que la clause d'urgence soit appliquée.

Mme Girardet met aux voix l'adjonction de la délibération n°2017-15 à l'ordre du jour, ce qui est **accepté à l'unanimité**.

Mme Girardet précise qu'elle fera l'objet du point 14bis.

* * *

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2017

Il n'y a pas de commentaire et ce procès-verbal, mis aux voix par Mme Girardet, est **approuvé à l'unanimité moins 1 abstention**.

* * *

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme Girardet fait part d'un courriel de M. Dumalle:

Mesdames, Messieurs,

Comme nous en avons déjà parlé, Meyrin présente cette année 7 coureurs, 2 filles et 5 garçons, à la course genevois intercommunale des secrétaires généraux et conseillers municipaux. La course aura lieu le samedi 29 avril à 16h15 au centre sportif de Bernex et se terminera vers 17h30 après les résultats pour les plus pressés. Pour les autres, le Conseil administratif de Bernex offre une verrée qui se termine vers 19h00.

Les participantes et participants 2017: Melissa Rebetez, Xevrie Osmani, Jean-Marc Solai, Hysri Halimi, Nicola Squillaci, Stéphane Pachoud et le coach Marcel Dumalle. Notez en passant que les motivés de dernière minute peuvent encore rejoindre la liste qui n'est pas close.

Merci à notre fan's club pour ses encouragements, bonne course et bon courage à nos coureurs, que la meilleure équipe gagne, pourvu qu'elle soit meyrinoise.

(Applaudissements)

D'autre part, **Mme Girardet** dit ne pas avoir reçu d'opposition à la décision de l'assemblée générale de l'ACG du 22 février 2017 relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal, d'une somme de CHF 200'000.- pour le spectacle *La saga des géants* de la compagnie Royal de luxe.

Enfin, elle indique avoir reçu une pétition émanant du Club hippique de Meyrin. Elle donne lecture de la lettre d'accompagnement envoyée le 28 mars 2017 par M. Luis Vazquez, vice-président du Club hippique de Meyrin:

Concerne: *pétition du club hippique de Meyrin*

Madame la Présidente,

Veillez trouver en annexe une pétition émanant des cavalières et cavaliers du Club hippique de Meyrin munie de septante quatre signatures.

Celle-ci demande de bien vouloir sécuriser le pourtour de la carrière extérieure côté Jura, ceci à cause de la proximité directe de la place de jeux de Vaudagne.

Merci de bien vouloir en donner lecture au Conseil municipal en espérant que celui-ci lui réserve un bon accueil.

Recevez, Madame la Présidente, nos meilleurs messages.

Mme Girardet signale que cette pétition sera traitée au point 16 de l'ordre du jour.

* * *

4. Communications du Conseil administratif

Référendum et initiative

Nous vous informons que le nombre de signatures requises pour le dépôt d'un référendum ou d'une initiative dans la Commune est actuellement de 1'485.

Jetons de présence des employés communaux

Le Conseil municipal ayant voté une augmentation des jetons de présence d'environ 20% lors du budget 2017, nous vous informons que, conformément à la pratique, les jetons de présence des employés communaux participant aux commissions et aux séances du Conseil municipal ont été augmentés dans la même proportion. Ceci impliquera un dépassement d'environ CHF 8'000.- sur la ligne budgétaire 01.000.300.20 "Jetons de présence".

Théâtre Forum Meyrin : dépassement de la ligne 30.710.314.10 "entretien bâtiment"

A l'occasion du démontage des parois pour la kermesse œcuménique du mois de novembre 2016, ainsi que pour la préparation du Noël des aînés, le mécanisme de fixation pris dans la structure et qui garantit le verrouillage des praticables des rangs L à O (sous-balcon) a cédé mettant en danger le personnel technique. Christian Michaud et Loredano Luca ont donc fait venir un spécialiste de chez Eclairage théâtre pour deviser en urgence le changement de ces installations et la direction du Théâtre a décidé de ne plus autoriser le déplacement des parois et des sièges d'ici la réparation effectuée.

Le montant maximum devisé pour ces travaux de sécurité est estimé à CHF 34'000.-, montant en dépassement de ligne accepté par le Conseil administratif dans sa séance du 22 février 2017.

Difficultés prévues pour accéder à la ZIMEYSA

Des travaux perturberont durant ces prochains mois l'accessibilité à la ZIMEYSA : d'une part, un chantier cantonal d'envergure sur les routes du Nant-d'Avril et du Mandement, d'autre part, un chantier privé autorisé par la Direction générale des transports au niveau de la rue Lect.

L'administration municipale a saisi la Direction générale des transports devant les difficultés que cette situation pose pour les usagers du secteur, puisque deux des principales entrées sont conjointement compromises.

Cloches de l'école de Meyrin-Village

Le Conseil a été interpellé par des habitants de Meyrin-Village à propos des nuisances occasionnées par la sonnerie des cloches, la nuit notamment. Dans un premier temps, le Conseil a décidé d'arrêter le mécanisme ancien de l'école de Meyrin-Village, étant donné qu'il n'était pas réglable. Compte tenu des nombreuses réactions des habitants et de la pétition parvenue à l'administration, le

Conseil a décidé d'installer un nouveau mécanisme pour pouvoir régler les horaires des sonneries des cloches et ainsi pouvoir contenter tout le monde. Les sonneries seront calquées sur celle de l'église de Meyrin-Village, de 7h00 du matin à 22h00 le soir.

La mise en service est prévue le 19 mai au plus tard.

* * *

5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes

Séance du 7 mars 2017, question de Mme Deluermoz

Piste cyclable zone 30 km/h à la Citadelle

Le quartier de la Citadelle bénéficiera, dans le courant de l'année 2017, d'une zone 30 km/h. Dans le cadre des aménagements de zone 30 km/h, la séparation physique des flux des différentes mobilités n'est pas acceptée. Les cyclistes emprunteront donc la voie routière qui sera réaménagée de sorte à diminuer les vitesses des véhicules et garantir la sécurité de tous.

Séance du 7 mars 2017, question de M Grognez

Signalétique – école des Boudines

Une signalétique extérieure est en cours d'étude sur le site de l'école des Boudines. Cette signalétique comporte aussi le marquage des bâtiments en lettres peintes visibles depuis la voie publique.

Pour faciliter l'orientation, des totems munis de plans seront installés aux abords des bâtiments. L'ensemble des supports sera posé dans le courant du mois de mai.

Séance du 7 mars 2017, question de M. Jimenay

Circulation et stationnement anarchiques au parking du centre commercial de Champs-Frêchets

Après les contrôles effectués par le service UTE, il s'agit plus d'un problème de manque de respect de la réglementation routière que de signalisation insuffisante. Sur place, les panneaux de signalisation et les marquages sont en nombre suffisant et très clairs.

Les ilotiers du secteur ont été informés de la demande et prêteront une attention particulière lors de leurs passages.

Séance du 7 mars 2017, question de Mme Deluermoz

Rond-point de l'av. de Mategnin et l'av. de Sainte-Cécile mauvaise visibilité

Tout panneau publicitaire doit être situé à 50m minimum d'un passage pour piétons. Dans ce cas précis, lors de la demande d'autorisation au service de l'Etat, ce dernier l'a accordée sans vérifier la distance, laquelle n'était pas conforme. Par conséquent, ces panneaux vont être déplacés et replacés à une distance réglementaire.

Séance du 7 mars 2017, question de M. Serrano

Vente de produits illicites à Champs-Fréchets

La police municipale s'efforce de marquer une présence préventive et dissuasive dans les endroits sensibles de la Commune. Toutefois, ponctuellement, la police cantonale effectue des missions pendant lesquelles il nous est demandé d'éviter certains lieux afin de ne pas perturber l'opération en cours.

La police municipale s'efforce de traiter, malgré cela, toutes les demandes ou doléances des Meyrinoises et Meyrinois sans délai.

Séance du 7 mars 2017, question de Mme Hayes

Ecole des Vergers : accueil des nouveaux élèves

A ce jour, les enfants qui emménagent aux Vergers sont répartis dans les écoles de Champs-Fréchets et de Meyrin-Village.

A la rentrée 2018, l'école des Vergers, dans laquelle 14 classes sont prévues, ouvrira.

La réponse à la question de savoir si le nombre d'élèves par classe va augmenter est de la compétence du Département de l'instruction publique.

Séance du 7 mars 2017, question de M. Amato

Traitement de la pétition relative à la problématique des pigeons à Meyrin

Cette pétition en lien avec la prolifération des pigeons à Meyrin a été traitée lors d'une commission de l'environnement et agenda 21, le 30 mars 2017. Lors de cette séance, la personne responsable de la pétition et deux représentants des signataires ont été auditionnés. Cet objet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 23 mai 2017.

Séance du 7 mars 2017, question de M. Amato

Utilisation de pesticides et d'engrais chimiques

Lorsque la santé publique ou la protection des végétaux sont en jeu, des pesticides sont utilisés par le service de l'environnement, d'une manière parcimonieuse. Par ailleurs, les produits phytosanitaires utilisés autrefois déployaient un large spectre d'efficacité, ce qui provoquait l'élimination des ravageurs. Toutefois, cela induisait également des dommages collatéraux sur les prédateurs de ces derniers, sur les auxiliaires utiles à la préservation d'un équilibre, ainsi que sur divers maillons de la chaîne alimentaire. Actuellement, les pesticides appliqués dans l'espace

public ont, au contraire des précédents, un effet sélectif ciblé sur le ravageur à réguler, ce qui préserve le développement des autres organismes vivants. Dans ce contexte, la lutte biologique constitue un complément efficace.

D'autre part, la forme sous laquelle les végétaux peuvent assimiler les éléments nutritifs est liée exclusivement à leur physiologie et non pas au type d'engrais utilisé. Dans le cadre de la fumure des plantes d'ornement qui nécessitent des apports complémentaires d'éléments minéraux, les engrais à action lente sont privilégiés. Ainsi, ils se mettent progressivement à la disposition des plantes, en phase avec les besoins en nutriments de ces dernières. Par conséquent, l'absorption par les végétaux des éléments minéraux, au fur et à mesure de leurs besoins, réduit fortement les risques de lessivage des engrais dans les eaux souterraines.

* * *

6. **Nomination d'un-e président-e à la commission des travaux publics, en remplacement de M. Haldemann (PLR) démissionnaire**

M. Boccard annonce que le parti libéral-radical propose la candidature de M. Serrano pour la présidence de la commission des travaux publics.

Il n'y a pas d'autre candidature et **M. Serrano** est élu **président** de la commission des travaux publics **à l'unanimité**.

* * *

7. **Nomination d'un-e délégué-e à la commission consultative du Fonds énergie, en remplacement de M. Haldemann (PLR) démissionnaire**

En préambule, **Mme Girardet** indique que M. Fabre, qui est actuellement suppléant du délégué à la commission consultative du Fonds énergie, ne se présente pas au poste de délégué.

Mme Kunz-Félix annonce que le parti libéral-radical propose la candidature de M. Grognoz pour cette fonction.

Il n'y a pas d'autre candidature et **M. Grognoz** est élu **délégué du Conseil municipal** à la commission consultative du Fonds énergie **à l'unanimité**.

* * *

8. **Présentation des comptes 2016**

M. Devaud fait une présentation des comptes 2016. Il ajoute que cette présentation ainsi que les comptes détaillés sont disponibles sous CMNet.

(Applaudissements)

(Voir annexe)

* * *

9. **Délibération n° 2017-11 relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016**

10. **Délibération n° 2017-12 relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2016**

et

11. **Délibération n° 2017-13 relative à l'approbation du rapport de gestion 2016 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement)**

Mme Girardet demande si quelqu'un refuse l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Elle ouvre le débat sur le renvoi en commission.

M. Serrano demande s'il serait possible que chaque groupe puisse obtenir un exemplaire papier des comptes.

M. Devaud en prend note et transmettra cette requête à la responsable du service des finances.

Il n'y a pas d'autre prise de parole et **Mme Girardet** met aux voix le renvoi des **délibérations n^{os} 2017-11, 2017-12 et 2017 13 aux commissions des finances élargies.**

Ces renvois sont **acceptés à l'unanimité.**

* * *

12. **Délibération n° 2017-07 proposant au Conseil d'Etat la nomination du premier-lieutenant José Bisquerra, commandant ad interim de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meyrin dès le 1^{er} juillet 2017**

M. Tschudi explique qu'après avoir commandé la compagnie des sapeurs-pompiers de Meyrin pendant cinq ans, le capitaine Randin a décidé de démissionner au 30 juin 2017 pour des raisons professionnelles. Celui-ci, après concertation avec l'état-major, a proposé au Conseil administratif de nommer le premier-lieutenant José Bisquerra à la reprise du commandement ad interim de la compagnie.

M. Tschudi précise que celui-ci n'a pas encore totalement terminé sa formation de commandant et s'est engagé à la finir lors de la session 2018. Il pourra alors être nommé capitaine.

Il ajoute avoir constaté, lors d'un entretien avec M. Bisquerra, que celui-ci était tout à fait déterminé à terminer sa formation et à reprendre le commandant de la compagnie. C'est pourquoi le Conseil administratif invite l'assemblée à proposer au Conseil d'Etat la nomination de José Bisquerra commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers pendant un peu plus d'une année.

M. Squillaci étant membre de l'état-major de la compagnie des sapeurs-pompiers, il annonce qu'il ne prendra pas part au débat, ni au vote.

Mme Girardet demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Elle met ensuite aux voix le **vote immédiat** qui est **accepté à l'unanimité**.

M. Serrano est d'autant plus heureux que la compagnie ait un nouveau commandant qu'il n'est pas aisé de trouver des volontaires dans le milieu du bénévolat. Il aimerait néanmoins savoir si le nouveau commandant continuera à assumer ses anciennes fonctions de premier-lieutenant en parallèle à ses nouvelles responsabilités.

M. Tschudi ne peut répondre avec certitude mais sait que l'état-major était soucieux de se réorganiser. Il en déduit qu'un autre membre de la compagnie reprendra probablement les fonctions de premier-lieutenant et propose à M. Squillaci de répondre plus précisément à M. Serrano.

M. Squillaci signale que M. Bisquerra diminuera son temps de travail professionnel pour pouvoir assumer sa charge de commandant. En ce qui concerne l'état-major de la compagnie, il indique que l'école d'officier n'étant organisée que tous les deux ans, la tâche de M. Bisquerra en qualité de premier-lieutenant devra être répartie entre les membres actuels de l'état-major puisque le remplaçant de M. Bisquerra ne pourra effectuer l'école qu'en 2018.

Personne ne demandant la parole, **Mme Girardet** met au vote la **délibération n°2017-07**

proposant au Conseil d'Etat la nomination du premier-lieutenant José Bisquerra, commandant ad interim de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meyrin dès le 1^{er} juillet 2017

Vu la démission du capitaine Daniel Randin pour raisons professionnelles, avec effet au 30 juin 2017 ;

Vu le courrier de l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires, du 23 mai 2016, nous informant de la participation partielle du Plt José Bisquerra à l'école des commandants de compagnie sapeurs-pompiers 2016 ;

Vu le courrier de proposition de nomination établi par le Commandant Daniel Randin du 5 décembre 2016 ;

Vu le préavis favorable du Conseil administratif ;

Vu l'article 19 du règlement d'application (F 4 05.01) de la loi du 25 janvier 1990 sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers ;

Vu l'article 24 du règlement d'application (F 4 05.01), chiffre 10 (dérogation), de la loi du 25 janvier 1990 ;

Vu l'article 30A, chiffre 3, lettre a, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 11 avril 2017,

DECIDE

PAR 27 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

de proposer au Conseil d'Etat la nomination du premier-lieutenant José Bisquerra au poste de Commandant a.i. de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meyrin dès le 1er juillet 2017.

(M. Squillaci n'a pas pris part au vote)

* * *

13. **Délibération n° 2017-08 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 823'000.- en vue de la rénovation des installations de défense incendie de la commune de Meyrin**

En premier lieu, **M. Tschudi** rappelle qu'en 2012, le Conseil avait unanimement accepté de remplacer 37 hydrants souterrains par des bornes hydrantes ou poteaux incendie (cf. D-2012-35a). Il avait alors été décidé de ne pas remplacer la totalité des hydrants, d'une part parce que tous les hydrants souterrains n'avaient pas besoin d'être remplacés et, d'autre part, parce qu'il subsistait certaines incertitudes quant à l'emplacement des futures bornes hydrantes, notamment en lien avec l'arrivée du tram.

Il mentionne que cette délibération prévoit de remplacer les 44 hydrants souterrains restants par des bornes hydrantes ou poteaux incendie en ajoutant que l'Association suisse des sapeurs-pompiers professionnels invite les communes à privilégier ces équipements. En effet, les hydrants souterrains sont plus difficilement accessibles, voire parfois inaccessibles si une voiture est stationnée illégalement au-dessus.

M. Tschudi termine en indiquant que ce crédit permettra de terminer le remplacement des hydrants souterrains dans la Commune, même s'il va de soi qu'il faudra de temps à autre réparer ou remplacer une borne défectueuse.

M. Squillaci étant chargé du contrôle de ces bornes au sein de la compagnie des sapeurs-pompiers et de la rédaction des rapports demandant ces changements, il annonce qu'il ne prendra pas part au vote.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière et demandant la parole, **Mme Girardet** met au vote le renvoi de la **délibération n°2017-08** à la **commission de sécurité**.

Ce renvoi est **approuvé à l'unanimité**.

(M. Squillaci n'a pas pris part au vote)

* * *

14. **Délibération n° 2017-09 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 33'000.- destiné à financer l'acquisition d'un véhicule de livraison des repas dans les structures d'accueil de la petite enfance et d'une prise pour recharger un véhicule électrique**

M. Devaud rappelle que deux institutions de la petite enfance vont ouvrir cette année, l'EVE-Meyrin-Parc et l'EVE-Vergers et que, dans cette optique, un véhicule supplémentaire doit être acquis pour la livraison des repas qui proviendront de deux sites de production, l'un à Monthoux et l'autre aux Champs-Fréchets.

Vu les discussions déjà tenues dans cet hémicycle sur le type de véhicules à acheter, il est proposé d'acquérir un véhicule électrique, à savoir un fourgon et combi Nissan ENV 200 d'un coût de CHF 28'000.-. L'aménagement à réaliser pour l'adapter au transport de repas se monte à CHF 650.-, les frais d'immatriculation et de livraison sont de CHF 490.- et l'installation d'une prise électrique coûtera CHF 3'860.-.

En conclusion, au vu de la faiblesse du montant demandé et de la volonté émise par les conseillers d'acquérir des véhicules électriques, **M. Devaud** propose le vote immédiat.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **Mme Girardet** demande s'il y a une opposition au vote immédiat.

(Arrivée de Mme Schweizer)

M. Boccard aimerait savoir quel est le lien entre ce véhicule et la fourgonnette diesel achetée l'an dernier pour le transport des repas, d'un montant de CHF 80'000.-. Il s'étonne d'ailleurs d'un tel choix.

M. Devaud explique que ces repas doivent être livrés chauds sur trois sites et qu'il n'est pas possible de le faire avec un seul véhicule. Il a donc été décidé d'utiliser la fourgonnette actuelle pour desservir les EVE Monthoux et Cité-Parc alors que le véhicule demandé ce soir servira de liaison entre la crèche des Champs-Fréchets, qui produit des repas, et l'EVE Vergers. Du fait que la distance entre ces deux institutions est très courte, il est apparu qu'un véhicule électrique était préférable. A ce sujet, il rappelle qu'il avait été reproché, lors de l'achat de la fourgonnette diesel, de ne pas avoir suffisamment fait d'études en vue de l'acquisition d'un véhicule électrique.

M. Boccard aimerait savoir si ce nouveau véhicule allégera la distribution des repas.

M. Devaud fait remarquer que les EVE Monthoux et Meyrin-Parc sont importants puisqu'ils accueillent chacun 90 enfants, alors que les EVE Champs-Fréchets et Vergers ne totalisent que 140 places. C'est pourquoi l'un des véhicules peut être plus petit et que ceux-ci ont été interchangeables.

Au vu de ces explications, **M. Boccard** ne s'opposera pas au vote immédiat, mais il aimerait néanmoins disposer d'une vision à plus long terme lorsque des achats groupés de véhicules sont proposés à l'assemblée.

M. Devaud tient à préciser que lorsqu'il a été question de la première fourgonnette, il avait déjà été précisé qu'un véhicule supplémentaire devrait être acheté au moment où les deux institutions supplémentaires de la petite enfance seraient ouvertes.

Mme Girardet met donc aux voix le **vote immédiat** qui est **accepté par 27 oui et 2 abstentions**.

M. Dumalle remercie l'assemblée d'avoir accepté le vote immédiat mais reconnaît que M. Boccard a tout à fait le droit de poser des questions. Il poursuit en faisant part de la position des Verts:

"La grande sœur de cette délibération nous a été présentée il y a une année en arrière. Les Verts, à ce moment-là, se sont abstenus lors du vote, le véhicule choisi ne correspondant pas à la vision que nous avons sur l'utilisation des véhicules circulant principalement sur la Commune. Nous ne nous sommes toutefois pas opposés en son temps, mettant en évidence la clause du besoin liée à la livraison de repas scolaires.

Aujourd'hui et forts des remarques précédentes que nous avons émises, cette nouvelle délibération nous propose un véhicule électrique ainsi que sa base de rechargement. En clair et nous en sommes tout à fait ravis, le service de l'environnement nous a coupé l'herbe sous les pieds et anticipe nos demandes. Nous ne pouvons que saluer cette excellente initiative, d'autant plus que Genève n'utilise que du courant électrique de source renouvelable. Le PLOG ne va donc pas chercher du nucléaire.

Les Verts de Meyrin-Cointrin approuvent ce vote immédiat et sollicitent de votre part l'acceptation de cette délibération, d'autant plus que le prix d'achat proposé est sensiblement le même qu'un véhicule polluant.

En vous remerciant par avance."

Mme Kunz-Félix aimerait plus de précisions sur l'entretien des batteries. En outre, elle rappelle que le groupe PLR était un peu sceptique lors de l'achat du premier véhicule. Il avait alors été répondu qu'il n'y avait pas d'autre solution dans la mesure où la taille de la fourgonnette devait être suffisante pour permettre le transport de tous les repas. Or, vu que ces repas seront dorénavant répartis dans deux véhicules, elle se demande s'il ne serait pas possible de remplacer la fourgonnette diesel par un petit véhicule électrique.

M. Devaud répond que les batteries doivent être rapportées au garage de temps à autre pour y être remises à niveau. Pour ce qui est du véhicule, celui-ci devait être suffisamment grand pour pouvoir transporter 200 repas aux EVE Monthoux et Cité-Parc alors que seuls 50 repas devront être livrés avec le petit véhicule puisque les repas de l'EVE Champs-Fréchets sont produits sur place. Il rappelle encore qu'il n'est pas possible de livrer tous les repas chauds avec un seul fourgon et c'est pourquoi un deuxième véhicule a dû être acheté.

Mme Kunz-Félix demande si la batterie du véhicule appartient à la Commune ou est en leasing. En outre, si elle comprend la nécessité d'avoir deux véhicules, elle se permet d'insister sur le coût de la première fourgonnette et demande qu'il soit étudié la possibilité de transporter tous les repas avec des véhicules électriques.

M. Devaud répond que la batterie appartient à l'administration et précise que le coût de la première fourgonnette n'était pas de CHF 80'000.- mais CHF 49'300.-.

M. Grognuz demande où sera située la station de recharge des batteries.

M. Devaud répond qu'elle sera placée devant la place de stationnement du véhicule.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Girardet** met aux voix la **délibération n° 2017-09**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 33'000.- destiné à financer l'acquisition d'un véhicule de livraison des repas dans les structures d'accueil de la petite enfance et d'une prise pour recharger un véhicule électrique

Vu la mise en route de la cuisine de l'EVE Monthoux comme nouveau site de production ;

Vu l'ouverture de deux nouvelles structures d'accueil, soit l'EVE Cité et l'EVE Parc;

Vu le développement des besoins sur les sites existants;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 11 avril 2017,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'acquérir un véhicule de livraison des repas dans les structures d'accueil de la petite enfance et d'une prise pour recharger un véhicule électrique,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 33'000.- destiné à cette acquisition,
3. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense prévue au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2018 sous la rubrique n° 54.331,
5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 33'000.- (maximum : crédit brut) afin de permettre l'acquisition de ce bien.

(Pause de 20h10 à 21h00)

* * *

14bis Délibération n° 2017-15 présentée par M. Arthur Jimenay, au nom du PDC, relative à un crédit immédiat de CHF 50'000.- destiné à Caritas Colombie et à l'association AmaNiños Physio du Monde, pour apporter l'aide urgente aux victimes du glissement de terre qui a ravagé la ville de Mocoa en Colombie, dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril 2017

M. Jimenay présente sa délibération:

"Chers collègues,

C'est avec le cœur battant que je viens vous présenter cette délibération d'octroi urgent de moyens financiers pour venir en aide aux victimes de la violente coulée de boue qui a dévasté la ville de Mocoa et ses environs.

La plupart d'entre vous aura pris connaissance de ce tragique évènement par les divers media: cette triste nuit du 31 mars au 1^{er} avril 2017, où les eaux des rivières environnantes ont quitté leurs lits et se sont unies en une mer de boue et ont traversé le territoire de cette ville à grande vitesse emportant tout sur leur passage.

Certaines vidéos publiées sur l'internet témoignent de la violence des flux et de la détresse des résidents qui n'ont pu échapper au déluge. Ces images ne sont pas sans rappeler Armero et les coulées de lave et de boue du Nevado del Ruiz en 1985.

La région du Putumayo est la proche entrée en Amazonie du nord-ouest. Lorsque l'hiver vient, les pluies tombent sans cesse, parfois fort et parfois moins. Il y a peu, on a mesuré dans cette région jusqu'à 129 ml dont 75% en moins de trois heures. Cette surabondance de pluie est donc propice pour provoquer des glissements de terre sur les flancs de collines proches des cours d'eau et où les gens les plus pauvres ont élu domicile et, bien évidemment, la pluie gonfle les rivières provoquant leur débordement.

Bien entendu, l'Amazonie colombienne me touche particulièrement puisque c'est la terre dans laquelle j'ai passé ma tendre enfance, et je pourrais vous citer à longueur de pages la situation et les tranches de vie qui en dépendent, mais je ne vais pas pécher par excès descriptif.

Dans chacun de nous, quelles que soient nos idées, brûlent la flamme de l'amour et la conscience que lorsque les éléments naturels se déclenchent, que ce soit en Valais en 2014 ou en Amazonie cette année, nous sommes bien peu de chose.

Aussi, c'est avec ferveur que je vous invite tous à donner à tous ces gens qui souffrent un peu de soulagement en acceptant sans réserve cette délibération."

Cette délibération étant munie de la clause d'urgence, **M. Tremblet** rappelle que l'article 57 al. 2 du règlement stipule que la décision du Municipal doit être prise à la majorité des deux-tiers des voix exprimées, les abstentions n'étant pas prises en considération, mais au moins à la majorité de ses membres.

Mme Girardet met donc aux voix le **vote immédiat** qui **est accepté à l'unanimité**.

M. Cornuz remercie M. Jimenay de nous rappeler que ce genre de catastrophe est survenu beaucoup trop souvent ces dernières années. Il va de soi que les Verts soutiendront cette délibération qui répond aux valeurs de solidarité qu'ils prônent. Il ajoute qu'une multiplication de ce genre de délibération risque de se produire à l'avenir dans la mesure où ce type d'évènement est souvent lié aux effets du dérèglement climatique. **M. Cornuz**, qui ignorait la survenue de cette catastrophe, ne doute d'ailleurs pas qu'il y en a eu d'autres récemment dont on n'a pas eu connaissance.

En conclusion, il espère que ce genre d'évènement ne se reproduira pas trop souvent mais il est clair que les Verts continueront à soutenir les victimes.

M. Boccard annonce que les PLR, qui ont toujours mis l'humanisme en avant, approuveront également le versement de cette aide.

M. Tremblet précise que deux associations sont bénéficiaires de ce montant mais que le point 1 des conclusions ne mentionne que Caritas Colombie. Il demande donc que AmaNiños soit rajoutée en précisant qu'il connaît un peu cette association qui est active sur place depuis très longtemps et dont il ne doute pas qu'elle saura judicieusement dépenser l'argent octroyé par la Commune.

M. Ortelli mentionne que le groupe socialiste soutiendra également cette délibération. Il est heureux que Meyrin se montre solidaire avec ces régions qui sont trop souvent victimes des dérèglements climatiques qui touchent des populations très pauvres.

M. Frauchiger annonce que le groupe MCG votera également cette délibération.

Mme Hayes signale que l'UDC approuvera également cette aide car on ne peut rester insensible devant cette situation dramatique. Elle appelle les gens à prier pour les victimes.

Personne ne désirant prendre la parole, elle met au vote la **délibération n°2017-15** présentée par **M. Arthur Jimenay, au nom du PDC, relative à un crédit immédiat de CHF 50'000.- destiné à Caritas Colombie et à l'association AmaNiños Physio du Monde, pour apporter l'aide urgente aux victimes du glissement de terre qui a ravagé la ville de Mocoa en Colombie, dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril 2017**

Vu le terrible glissement qui a dévasté 17 quartiers de la ville de Mocoa laissant un bilan à ce jour qui se chiffre à 314 morts, 106 disparus, 332 blessés, dont certains gravement, ainsi que 200 d'enfants devenus orphelins et sans abri ;

Vu que les effets de l'hiver amazonien créent des avenues torrentielles et mettent en péril plus de 380 autres municipalités sur une zone qui s'étend sur une superficie de plus de 21'000km (la moitié de la Suisse) ;

Vu que le nombre de sinistrés va continuer d'augmenter ces prochaines semaines au fur et à mesure que les recherches avancent et que la saison des pluies poursuit son cours ;

Vu que la grande majorité des sinistrés sont des personnes pauvres vivant dans une région exposée aux débordements fluviaux ;

Vu les difficultés d'approvisionnement en eau, aliments et médicaments ;

Vu la sollicitation de la clause d'urgence ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 11 avril 2017,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de **CHF 50'000.-** destiné à Caritas Colombie pour apporter l'aide d'urgence aux populations touchées par la coulée de boue,
2. de comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2017 sous la rubrique 58.400.367.11 "Soutien régions sinistrées au niveau international",
3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

(Applaudissements)

* * *

15. **Délibération n° 2017-10 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 173'500.- en vue de l'aménagement d'un espace public pour accueillir le Salto de l'escargot et des manifestations éphémères à l'avenue de Feuillasse, à proximité du centre commercial de la cité**

Mme Leuenberger indique que cette délibération s'inscrit dans le cadre de l'activité déployée par le Salto de l'escargot depuis 2014 sur la parcelle située derrière le centre commercial, à côté du skate parc. Il est donc proposé d'aménager l'espace public afin d'en améliorer la sécurité mais aussi l'aspect et le confort pour les usagers du Salto de l'escargot, lequel accueille et dispense des cours de cirque sous le chapiteau à près de 250 jeunes meyrinois.

Mme Leuenberger ajoute que cet emplacement est idéalement situé mais qu'il ne dispose ni des infrastructures, ni des aménagements adéquats puisque l'eau et l'électricité sont actuellement fournis grâce à des rallonges reliées au centre commercial. De plus, le chapiteau est posé sur un sol non aménagé à cet effet.

Ce projet de délibération vise donc à remédier à ces problèmes afin de permettre un meilleur accueil des Meyrinois fréquentant le Salto de l'escargot mais également d'accueillir des manifestations éphémères quand le cirque part en tournée, soit chaque été.

Mme Leuenberger précise encore que le budget demandé est le montant brut qui doit être inscrit dans la délibération selon la loi. Il faudra toutefois y soustraire CHF 60'000.- qui constituent l'apport de l'association Salto de l'escargot qui a fait une récolte de fonds afin de participer à ces travaux.

Il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière et la parole n'est pas demandée.

Mme Girardet met donc au vote le renvoi de la **délibération n°2017-10** à la **commission des travaux publics**.

Ce renvoi est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

16. **Pétition n°X-2017-01 demandant la prise de mesures pouvant améliorer la sécurité des cavaliers et des chevaux autour du paddock extérieur du manège de Meyrin**

Mme Girardet précise tout d'abord que le Municipal peut décider de renvoyer cette pétition en commission ou au Conseil administratif, de son ajournement ou de son classement.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, elle donne lecture de la pétition:

Nous sommes des cavaliers utilisateurs réguliers des installations du Manège de Meyrin. Nous prenons des leçons d'équitation en groupe ou en privé dans le paddock extérieur situé coté Jura du Manège. Ce carré d'entraînement est séparé de la place de jeux du parc de Vaudagne par un muret d'environ un mètre soixante de hauteur. Ce muret est très souvent occupé par des jeunes enfants qui sont assis dessus et qui s'amuse à exciter les chevaux à leur passage. A cela s'ajoutent des ballons qui volent par-dessus le mur ou qui sont frappés contre ses pierres dont la résonance effraie les chevaux ainsi que des barbecues improvisés durant l'été. Ces bruits, éclats de voix et gestes intempestifs ont provoqué des chutes et des ruades certes spectaculaires mais très dangereuses pour les cavaliers.

Les signataires de la présente pétition demandent instamment aux autorités communales de Meyrin de prévoir dans les plus brefs délais la plantation d'une haie sur le terrain communal. Cet obstacle végétal précédé d'une barrière devrait supprimer les jets de ballons contre le mur et interdire l'accès direct au paddock.

Mme Girardet précise encore que cette pétition est munie de 74 signatures et que le Bureau propose le renvoi à la commission d'environnement et agenda 21.

Personne ne souhaitant prendre la parole, **Mme Girardet** met au vote le renvoi de la **pétition n°2017-01** à la **commission d'environnement et agenda 21**.

Ce renvoi est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

(Arrivée de Mme Hartmann)

17. **Délibération n° 2017-05a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'030'000.- en vue de rénover le terrain de football synthétique C et l'éclairage des terrains B et C. Rapport de la commission des sports (M. Grognuz, LR)**

M. Grognuz fait part du rapport de la commission des sports tenue le 23 mars 2017, sous la présidence de M. Fabre, en présence de M. Devaud ainsi que M. Genequand, responsable du service des sports, et M. Chatelain, responsable du service de l'environnement.

"Le président ouvre cette séance extra-muros. Les commissaires commencent par une visite du terrain de football C. M. Genequand attire notre attention sur les endroits les plus usés, à savoir la zone des 16 m. et les buts. Il nous explique que cette installation sportive est utilisée par les clubs et que les habitants de la Commune ont la possibilité d'utiliser le terrain quand le club n'est pas présent. Deux fois par année, une entreprise vient passer une brosse sur le terrain un peu comme sur les terrains de tennis.

Ce terrain synthétique comporte une couche de caoutchouc de 20 mm qui est encore en bon état selon une entreprise qui a procédé à des sondages. Un budget de 10% du montant de la délibération a néanmoins été prévu pour remplacer les endroits les plus usagés. Pour rappel, ce terrain est devenu synthétique en 1987 et a été rénové la dernière fois en 2005. Le montant de cette délibération est prévu au plan des investissements (2017 pour le terrain et 2018 pour l'éclairage).

Nous continuons notre visite, et M. Genequand nous explique aussi les changements qui vont être opérés sur les lampadaires du stade. Les mâts actuels sont d'une hauteur de 32 m. Les nouveaux auront une hauteur de 16 m., ce qui permettra de diminuer la consommation d'énergie et de réduire la facture d'environ CHF 5'000.- par année.

Un commissaire s'interroge sur les avantages d'un terrain synthétique par rapport à un terrain naturel. M. Devaud lui répond que, comme joueur, il préfère le terrain en herbe qui offre de meilleures sensations de jeux. M. Genequand rajoute que le terrain synthétique est jouable toute l'année contrairement au terrain en herbe, ce qui permet une plus grande utilisation. Suite à la question d'un commissaire, on nous explique que le coût d'utilisation horaire d'un terrain synthétique est moins élevé qu'un terrain naturel.

La visite du terrain continue, les commissaires constatent que la clôture est en très mauvais état. M. Devaud rappelle que celle-ci date de 1987.

Les commissaires prennent ensuite place dans le club des 100, dans la tribune du stade des Arbères. M. Genequand passe en revue tous les aspects techniques de la rénovation de ce terrain.

Après toutes ces explications, le président procède au vote de la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

M. Fabre fait la déclaration suivante, au nom de son parti:

"Le groupe socialiste, dans un premier temps sceptique sur l'utilité d'une visite des installations du terrain C, a revu sa position. En effet cette visite nous a permis de constater l'état d'usure avancée de la moquette du terrain C, la présence de déchirures et de grosses déformations dans les régions des buts.

L'ensemble des travaux proposés par cette délibération nous séduit, pour un coût somme toute maîtrisé ou du moins prévu au plan des investissements. L'ensemble des présentations faites par l'administration est convaincant et nous tenons à remercier le service des sports. Avoir pu inclure la réfection de l'éclairage dans l'enveloppe prévue par le plan des investissements est appréciable. L'abaissement des mâts ainsi que l'éclairage directionnel vont bénéficier aux riverains qui se plaignent d'un éclairage trop important venant du terrain de football, le tout avec une réduction significative de la consommation d'énergie. Le seul bémol est que les lampes soient classiques, nous souhaitons que pour les futurs projets, un éclairage LED, encore moins gourmand, soit prévu ou tout au moins que la justification de sa non utilisation soit mieux argumentée.

Vu l'expansion du club prévue par l'arrivée des nouveaux habitants des Vergers, avoir des terrains synthétiques ayant un coût d'exploitation horaire bien inférieur au gazon et exploitable dans toutes les conditions météo nous paraît une bonne solution.

C'est pour toutes ces raisons que nous allons voter favorablement cette délibération et que nous vous invitons à en faire autant."

M. Squillaci donne connaissance de la position de son parti:

"Le groupe démocrate-chrétien va bien sûr soutenir cette délibération. Tout d'abord, effectivement, ce terrain a vécu et, surtout, tenu plus qu'espéré. Il a été souvent bien mis à l'épreuve par le nombre impressionnant de diverses utilisations. Puis, il nous paraît important de souligner que ces travaux vont être bénéfiques pour tous les usagers de Meyrin étant donné que ce dernier est accessible au public hors périodes réservées au FC Meyrin et donc pas uniquement réservé à un groupe restreint comme l'est le club.

Nous serons également attentifs à ce que cela le reste à l'avenir. Le choix de l'administration d'augmenter la part de synthétique sur la Commune nous plaît tout particulièrement car les technologies actuelles permettent à l'avenir de substantielles économies en entretien et prolongent la durée de vie des terrains.

Cependant, attention, il ne faut pas s'y méprendre ni mal interpréter les propos. Nous ne soutiendrons pas une migration vers du tout synthétique: ces derniers sont bien sûr complémentaires. Nous tenons également à remercier l'administration qui a décidé de profiter de ces éventuels travaux pour changer l'éclairage de ce terrain afin de limiter la pollution lumineuse pour les futurs habitants du quartier des Vergers ainsi que de profiter de diminuer les coûts de ces mâts d'éclairage et bien sûr de leurs hauteurs.

Au-delà de ces considérations, nous sommes aussi satisfaits du choix de baisser la hauteur des mâts car, même s'il n'y a pas eu d'accident les concernant lors de changement ou d'entretien, un éventuel problème à 32 m. de hauteur serait extrêmement compliqué. Malgré tout et même si les arguments de l'administration et tout particulièrement ceux de son chef de service ont été cohérents et pertinents, nous regrettons tout de même que le changement de mât et de son éclairage ne s'accompagne pas d'une utilisation d'une technologie plus récente et donc moins énergivore tel que le LED pour l'éclairage.

Pour conclure, nous vous invitons également tous à le faire."

M. Serrano fait part de la position du parti libéral-radical:

"La pratique du football est très répandue dans notre commune et notre parti s'en félicite. Avec un millier de membres et un nombre encore plus important de pratiquants, cette activité sportive concourt au développement des activités sportives de groupe et renforce ainsi la cohésion sociale si chère à notre commune.

Lors de la visite in situ, nous avons pu prendre connaissance de l'ampleur de l'utilisation des terrains communaux. Il appert clairement que si le football n'est pas la seule activité à soutenir dans la Commune, cette activité et son club local

méritent de l'être. Notre commune dispose de beaucoup de terrains qui nécessitent un entretien important. Le choix de proposer un terrain synthétique nous apparaît comme pleinement fondé. En effet, si, de l'avis de footballeurs, le fait de jouer sur un terrain naturel est un réel plaisir, les progrès de la technique permettent d'offrir des surfaces synthétiques de qualité avec un coût horaire avantageux. En effet, il faut bien intégrer que la capacité d'un terrain naturel est réduite en nombre d'heures jouées et en cas d'intempérie. Les coûts de maintien d'un terrain naturel en opération sont environ deux fois plus élevés qu'un terrain synthétique. Même si les coûts initiaux d'investissement d'une surface artificielle sont importants, nous estimons que les critères de rentabilité sont atteints sur une période de 10 ans.

Les autres aménagements, en particulier l'éclairage avec des mâts plus courts et une diminution substantielle de la consommation, de la pollution visuelle et de l'entretien, vont dans la bonne direction avec un bilan énergétique favorable et un entretien simplifié.

Le PLR, toujours soucieux de la bonne utilisation des deniers publics, estime que la création d'un terrain synthétique est un bon compromis technique et financier pour continuer à promouvoir l'activité footballistique dans le futur. Pour reprendre les propos de mon préopinant, un équilibre sain entre surface artificielle et naturelle devrait être trouvé.

Malgré notre soutien à cette délibération, il nous apparaît utile de bien réfléchir à octroyer aussi des moyens pour le développement et la pérennisation d'autres activités sportives sur la Commune.

Le PLR vous invite donc à soutenir cette délibération et à voter favorablement cette dernière."

Mme Murciano fait part de l'avis de son parti:

"Le groupe des Verts remercie le PLR d'avoir insisté pour que nous fassions une visite sur le site du stade des Arbères. La commission des sports a pu constater l'état extrêmement vétuste du terrain synthétique et sa dangerosité pour les pratiquants du football. Il ne fait aucun doute que sa rénovation est plus que nécessaire.

La présentation de la nouvelle surface de jeux, les travaux d'entretien et de maintenance nous ont été expliqués de manière très détaillée. Nous remercions M. Devaud et le service des sports car cette délibération incluant les travaux de modification d'éclairage permet une économie au plan des investissements d'environ CHF 500'000.- ainsi qu'une économie d'énergie sur le budget de fonctionnement d'environ CHF 5'000.- par an. Cerise sur le gâteau, les mâts beaucoup plus bas engendreront beaucoup moins de pollution lumineuse et coûteront également moins cher en maintenance.

Je vous ferai grâce du paragraphe sur les raisons invoquées par les SIG et le choix d'installer un éclairage à vapeur de sodium car les arguments ont été déjà bien défendus par le PDC et les socialistes.

Le terrain C étant ouvert au sport pour tous et à la population, en dehors de l'utilisation du club, nous soutiendrons et voterons favorablement cette délibération."

Mme Sapin relève que la visite sur place de la commission des sports a permis de déterminer que ce terrain public, très sollicité, était endommagé et qu'il était nécessaire de le refaire. Le fait que le nouveau revêtement soit synthétique et d'un coût d'entretien meilleur marché est également positif. Elle conclut en indiquant que le football étant un sport très important à Meyrin, notamment par les succès rencontrés par la première équipe, le MCG soutiendra cette délibération.

Il n'y a rien à ajouter aux propos des groupes qui ont tout dit, relève **Mme Schweizer** qui annonce que l'UDC soutiendra également cette délibération.

La parole n'est plus demandée et **Mme Girardet** met aux voix la **délibération n°2017-05a**

relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'030'000.- en vue de rénover le terrain de football synthétique C et l'éclairage des terrains B et C

Vu l'état d'usure du terrain synthétique actuel;

Vu la technologie d'éclairage du terrain datant de la fin des années septante;

Vu l'utilisation intense du terrain synthétique, en particulier lors de conditions climatiques difficiles (pluie, froid);

Vu le nombre de footballeurs au sein du Meyrin football club;

Vu le rapport du Meyrin football club sur le fonctionnement et les besoins du club, remis au Conseil administratif en février 2013;

Vu l'image directrice du centre sportif, du 15 mai 2012;

Vu le plan des investissements 2016-2026;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des sports;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 11 avril 2017,

D E C I D E

PAR 30 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. de réaliser les travaux de rénovation du terrain synthétique C et de l'éclairage des terrains B et C,

2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 1'030'000.-** destiné à ces travaux,
3. de prendre acte qu'une subvention de CHF 20'000.- sera demandée au Fonds énergétique des collectivités,
4. de comptabiliser les dépenses de CHF 1'030'000.- et les recettes de CHF 20'000.-, dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
5. d'amortir la dépense nette de CHF 1'010'000.- (CHF 1'030'000 – CHF 20'000.-) au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2018 sous la rubrique n° 34.331,
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'030'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

M. Devaud tient à remercier le président la commission des sports et transmettra les propos positifs de l'assemblée au responsable du service des sports.

* * *

18. Résolution n° 2017-02 relative au projet de mise à jour du plan directeur cantonal 2030

M. Tschudi rappelle qu'il a été longuement discuté du plan directeur cantonal 2030 en 2011 et 2012. Celui-ci avait été refusé dans un premier temps et, suite au mécontentement de la quasi totalité des communes, un nouveau projet avait été soumis par le Conseil d'Etat. Ce projet a été approuvé à l'unanimité du Conseil municipal par le biais d'une résolution (n°2011-16a) exprimant plusieurs demandes dont une partie a été prise en compte. A ce sujet, le Conseil administratif a été auditionné par une commission du Grand Conseil, lequel a accepté le plan directeur cantonal le 20 septembre 2013.

Il relève que le plan directeur communal doit être conforme au plan directeur cantonal qui doit être validé par la Confédération, ce qu'elle a fait le 25 avril 2015 en émettant quelques réserves, notamment sur le nombre d'extensions urbaines en zones agricoles. Le Conseil d'Etat ayant souhaité lever ces réserves, il a réalisé une mise jour du plan directeur cantonal 2030. Il s'en est suivi une enquête publique qui est terminée et c'est maintenant aux communes de préaviser ce plan directeur cantonal révisé, par le biais d'une résolution, ceci avant le 16 juin prochain.

M. Tschudi explique qu'une des mentions en rouge dans les considérants est justifiée par le fait que l'on ignorait, au moment de l'envoi du projet de résolution, quand l'enquête publique serait transmise à la Commune. Une première synthèse de celle-ci est dorénavant disponible sur le site geneve.ch (aménagement et urbanisme), dont il n'a pas encore eu le temps de prendre connaissance en détail mais où il a déjà constaté que de nombreux Cointrinois avaient fait des observations.

Il précise encore que cette mise à jour ne change pas grand-chose hormis une réduction du déclassement du triangle de la Gravière (rue A.-F.-Dubois, rue de Mategnin, av. Ste-Cécile) afin d'y accueillir uniquement le collège, le reste de cet espace demeurant en zone agricole.

Le Conseil d'Etat en a également profité pour y inscrire l'évolution de certains dossiers depuis 2013, ceci sans consultation préalable du Conseil administratif, ce qui l'étonne.

Enfin, **M. Tschudi** explique qu'une fois ce plan directeur cantonal adopté, la Commune devra revoir le plan directeur communal pour le rendre conforme au nouveau plan cantonal.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **Mme Girardet** ouvre le débat sur le renvoi en commission.

Mme Kunz-Félix annonce que son groupe propose le renvoi en commission d'urbanisme et mobilité élargie car l'enjeu de ce plan directeur cantonal est suffisamment vaste pour intéresser l'ensemble du Conseil municipal.

Il n'y a pas d'autre demande de parole et **Mme Girardet** met au vote le renvoi de la **résolution n°2017-02** à la **commission d'urbanisme et mobilité élargie**.

Ce renvoi est **approuvé par 26 oui et 4 abstentions.**

* * *

19. **Annonces de projets**

Néant.

* * *

20. Propositions individuelles

En premier lieu, **M. Tremblet** indique que cette proposition individuelle émane des six chefs de groupe. Il mentionne que, dans le cadre de la Journée nationale de solidarité qui a lieu ce jour-même, ceux-ci proposent que l'administration verse CHF 10'000.- à la Chaîne du bonheur pour les victimes de la famine en Afrique.

M. Amato ajoute que l'Afrique subit actuellement une grande famine qui touche 20 millions de personnes. La situation est catastrophique au Soudan du sud, en Somalie et au Nigéria. Il signale qu'à 21h00, plus de CHF 5.5 millions de promesses de dons ont été faites à la Chaîne du bonheur mais il juge ce montant faible.

Aussi, avec le soutien des autres chefs de groupe, souhaite-t-il que le Conseil administratif appelle la Chaîne du bonheur après la séance et fasse une promesse de don de CHF 10'000.- au nom de la Commune.

M. Devaud soutient cette démarche mais fait remarquer que le Conseil administratif ne peut pas verser une telle somme sans l'accord du Conseil municipal.

M. Amato propose à Mme Girardet d'organiser un vote de principe relatif à un dépassement de CHF 10'000.- sur la ligne budgétaire concernée.

Mme Girardet met donc aux voix **l'octroi de CHF 10'000.- à la Chaîne du bonheur** pour les victimes de la famine en Afrique, qui viendra en dépassement sur la ligne budgétaire y relative.

Cette proposition est **approuvée à l'unanimité**.

M. Amato relève qu'une micro-brasserie dénommée La Pièce a été ouverte à Mategnin, qui produit 500 litres d'excellente bière par semaine. Il propose donc que l'administration achète les bières pour les municipaux à cette brasserie plutôt que des bières Cardinal, ceci d'autant plus que cette brasserie vend plusieurs types de bières dont des bières estampillées GRTA. Il précise encore qu'il n'a aucun lien avec La Pièce.

Mme Girardet propose qu'une visite de cette brasserie soit organisée.

* * *

21. Questions

Mme Tiguemounine signale que plusieurs accidents ont été évités de justesse dans le parking du centre commercial des Champs-Frêchets et à la promenade des Artisans. Elle explique qu'il y a un panneau bleu avec une flèche indiquant qu'il faut aller à droite à la sortie du parking. Or, la plupart des automobilistes tournent à gauche, passent devant l'écocorner et remontent la boucle en sens interdit pour se retrouver sur la rue des Vernes. Elle en déduit que ceux-ci ne voient pas le panneau bleu, ni le panneau "Sens interdit" qui est devant l'écocorner, lequel n'est effectivement pas bien visible.

La même situation se produit à la sortie de la promenade des Artisans, notamment avec les automobilistes qui se rendent au centre médical: lorsque ceux-ci arrivent au STOP, ils tournent à gauche sans voir le panneau bleu obligeant de tourner à droite. Ils empruntent donc une rue en sens interdit pour rejoindre la rue des Vernes, ce qui fait que des automobilistes se retrouvent parfois nez à nez et les risques d'accidents nombreux.

Mme Tiguemounine ignore qui est responsable de ces panneaux mais demande qu'il soit remédié à la situation actuelle avec la mise en place de panneaux différents ou/et supplémentaires.

M. Tschudi répond que la sécurité municipale se rendra sur place pour voir s'il est possible d'améliorer la situation, voire la visibilité des panneaux mais sans en rajouter.

M. Orтели relève que les bancs situés devant les locaux du parascolaire des Boudines ont été supprimés, ceci alors qu'ils étaient très utilisés par les animatrices et les parents. Ils ont été enlevés lorsque l'école provisoire a été déplacée et le terrain situé en face aménagé mais n'ont pas été remis en place.

Il le regrette et dit avoir été interpellé à plusieurs reprises par des habitants lui demandant si ces bancs allaient être réinstallés.

M. Squillaci a constaté sur les sites internet de l'Etat et de la ville de Genève qu'un bilan social est disponible lorsque les comptes sont présentés. Il a trouvé ces informations détaillées et fort intéressantes. Aussi souhaite-il que l'administration mette également à disposition un bilan social, sur le modèle de celui de l'Etat, avec une information sur les points suivants:

- l'effectif
- l'ancienneté
- l'effectif par nationalité et le lieu de résidence

- les flux de personnel (entrées et sorties) et la promotion des femmes
- l'absentéisme (incluant les accidents)
- les rémunérations
- les conditions d'emploi, en particulier le travail à temps partiel
- la mobilité douce pour les employés.

Mme Hayes demande si le cheminement autour du lac des Vernes ainsi que les accès aux points d'observation seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. Elle fait remarquer que le cheminement avec des copeaux de bois réalisé au Bois-Carré n'est pas aisé pour les personnes se déplaçant avec difficultés.

Mme Hayes aimerait savoir si l'inauguration du Jardin Robinson aura lieu en même temps que celle du lac des Vernes qui est prévue le 10 juin.

M. Tschudi répond que les locaux du Jardin Robinson seront utilisés comme dépôt de matériel lors de l'inauguration du lac des Vernes. Dès le 12 juillet, les responsables pourront emménager dans le Jardin Robinson et faire en sorte que celui-ci soit disponible pour les enfants dès le début juillet.

Il ajoute que, d'entente avec l'association du Jardin Robinson, l'inauguration officielle est fixée au samedi 23 septembre prochain.

Mme Hayes signale que les gants des patrouilleuses scolaires sont trop grands pour être utilisables. De plus, leurs imperméables sont inadéquats car ils ne permettent pas l'évacuation de la transpiration.

Aussi aimerait-elle connaître le nom du responsable de l'achat de ces équipements ainsi que leur provenance, en faisant remarquer que ceux-ci ne sont pas utilisés par les patrouilleuse.

Le lendemain de *Meyrin Propre*, **Mme Hayes** a constaté que le petit chemin longeant la patinoire et allant à la piscine était extrêmement sale (bouteilles, cannettes et papiers gras). Elle demande donc aux employés du service de l'environnement de faire plus de passages à cet endroit.

Mme Schweizer aimerait savoir quand seront entrepris les travaux d'aménagement de la place de jeux sise à la rue des Vernes, à proximité de l'avenue de Vaudagne. En effet, elle a constaté qu'il n'y avait toujours pas de banc ni de table.

M. Devaud répond qu'une commission environnement et agenda 21 est prévue prochainement pour en discuter et fait remarquer à Mme Schweizer qu'elle était absente à la première commission qui a traité cet objet. Il ajoute qu'un nouveau projet sera proposé mais qu'il y a un petit souci au niveau du cheminement. En effet, le cheminement souhaité, qui partirait du giratoire, impliquerait l'abattage de certains grands arbres et empiéterait sur l'espace de jeux envisagé. Par conséquent, d'entente avec le responsable du service de l'environnement, il a été décidé de convoquer une nouvelle commission pour en discuter.

Mme Schweizer relève qu'elle était représentée à la première commission lors de laquelle il a été mentionné que la place de jeux serait réaménagée en deux temps. Or, elle n'a eu aucune nouvelle depuis lors et il est maintenant question de modifier le programme. Elle espère donc que la deuxième séance est déjà fixée et signale encore qu'un enfant a failli être accidenté.

M. Boccard revient sur les problèmes de circulation à la rue du Cardinal-Journet, la rue Lect et au chemin du Plantin dont a parlé le Conseil administratif dans ses communications. Il note que la circulation dans ce quartier est effectivement très difficile, en particulier pour les bus et camions. Les rues sont si étroites que les automobilistes doivent monter sur le trottoir pour se croiser. Il indique que lorsque le chemin du Plantin est embouteillé depuis le giratoire jusqu'au feu rouge, il est impossible de l'emprunter dans l'autre sens. Il croit savoir que des riverains ont écrit à ce sujet à l'administration.

Il ajoute que certains exploitants de la rue du Plantin se sont octroyés des places de parking et que des motos sont garées sur le trottoir. Bref, la situation est anarchique et suscite le mécontentement général.

M. Boccard a appris qu'un revêtement phono-absorbant allait être mis sur la rue des Boudines qui est limitée à 30 km/h alors que ce type de revêtement n'est utile qu'à partir de 50 km/h. Il se demande donc la raison de cette dépense.

M. Boccard aimerait savoir comment est gérée la buvette du boulodrome et à qui elle appartient.

M. Boccard se réfère à l'engagement d'un nouveau responsable du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie et aimerait savoir quand la Commune fournira le nouvel organigramme détaillé de ce service. Il s'inquiète en particulier de la situation concernant l'écoquartier des Vergers et souhaite avoir des explications en commission dans la mesure où le Municipal a voté un budget extraordinaire pour financer une équipe chargée de la réalisation de ce quartier et qu'il n'y a actuellement plus de responsable de ce dossier.

M. Tschudi répond qu'une commission quartier des Vergers ad hoc sera convoquée avant l'été. Il tient toutefois à préciser que le responsable des Vergers, M. Maag, arrêtera son mandat le lendemain et que, en collaboration avec le nouveau responsable du service, il a œuvré afin d'assurer la relève. Toute l'équipe, de même que le secrétaire général et lui-même, y a participé et il se dit d'autant plus confiant que de nombreux membres de l'équipe Vergers ont pris leurs responsabilités et qu'il y a une prise de conscience collective afin d'assurer la bonne poursuite de ce vaste chantier.

M. Grognuz note que l'œuvre d'art dénommée *Les méandres du Jura* a été installée dans le préau de l'école des Boudines. En conséquence, il aimerait savoir combien d'enfants se sont déjà blessés en jouant sur cette œuvre et si des mesures de sécurité ont été prises.

M. Grognuz revient sur les "100 mesures cohérentes et équilibrées" concernant la circulation proposées par le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, dont l'une concerne l' "amélioration de la sécurité des modes doux et de la capacité routière à l'avenue A.-F.-Dubois" (mesure n°28). Il aimerait savoir si la Commune a été associée à ce projet et s'il est possible d'avoir des informations régulières à ce sujet, par exemple par le biais de la commission d'urbanisme et mobilité.

Mme Kunz-Félix revient sur l'acquisition d'un petit véhicule pour le transport des repas des restaurants scolaires. Elle demande si le service de l'environnement pourrait étudier le remplacement de la fourgonnette diesel utilisée actuellement pour transporter une partie des repas par un petit véhicule électrique.

M. Serrano s'étonne de n'avoir pas vu un seul panneau bleu indiquant l'arrivée à Meyrin le long des routes cantonales. Il demande donc au Conseil de relayer sa requête auprès de la Direction des transports.

M. Jimenay a pris note de la réponse du Conseil à sa question quant à la circulation anarchique dans le parking des Champs-Fréchets. Il a néanmoins constaté ces deux derniers samedis que ce parking était envahi par des véhicules utilitaires dont le stationnement excède largement l'horaire autorisé. Par conséquent, il aimerait savoir si les APM font des contrôles le samedi sur ce parking où ils pourraient engranger d'importants revenus.

* * *

La séance est levée à 22h20/SHO.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 10 mai 2017.

Le 1^{er} secrétaire :

La présidente :

Eric CORNUZ

Myriam GIRARDET

Annexe : présentation des comptes 2016